

Quelle est la différence entre « substance desséchée » et « substance anhydre » ?



Vous êtes ici :

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [PHARMACOPÉE EUROPÉENNE ET HARMONISATION INTERNATIONALE](#) / [Chapitres généraux et monographies](#) / [EAU – PERTE À LA DESSICCATION – SOLVANTS RÉSIDUELS](#) / Quelle est la différence entre « substance desséchée » et « substance anhydre » ?

Réponse :

La « substance desséchée » tient compte de l'essai de perte à la dessiccation (y compris les solvants de classe 3), alors que la « substance anhydre » renvoie au résultat obtenu dans l'essai de teneur en eau. Il importe de noter que lorsqu'un solvant résiduel fait l'objet d'une analyse quantitative et qu'aucun essai de perte à la dessiccation n'est effectué, la teneur en solvant résiduel est prise en compte dans le calcul du résultat du dosage, du pouvoir rotatoire spécifique et de l'absorbance spécifique, même en l'absence d'indication explicite à cet égard dans la définition.